J. A. MARTIGNY, mercredi 18 octobre 1967 — N° 123

107e année

Rédaction et administration
1920 Martigny - ✆ (026) 2 20 31
Abonnement : Suisse 24 fr.
Etranger 32 fr. - C.C.P. 19 - 58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
Av. du Midi 8 - ✆ (027) 2 44 22
Agence Martigny ✆ (026) 2 10 48
Agence Brigue ✆ (028) 3 12 83
Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 15 ct. le mm.
réclame 50 ct. le mm.
avis mort. 45 ct. le mm.

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

Ford

Demandez un essai des nouvelles

1700 S et 2000 S

GARAGE VALAISAN
SION

P 377 S

Avant le verdict populaire

Chaque jour, les candidats du Parti radical-démocratique valaisan sillonnent le canton pour se présenter au corps électoral, faire démonstration de leur éloquence et proclamer leur idéologie. Cette agitation qui se renouvelle avant chaque consultation électorale est familière à tout citoyen du Vieux-Pays. Une élection ne serait pas concevable sans ces tournées locales où autour d'un verre de fendant généreux chaque citoyen peut côtoyer un futur et éventuel conseiller national.

Ces réunions seraient cependant bien inutiles si l'action politique du parti se limitait à ce genre de manifestations. Toute démocratie vit et évolue en fonction des partis qui façonnent ses institutions et animent son gouvernement. L'action individuelle du citoyen est généralement inopérante et seule l'activité concertée sous l'égide d'un parti permet de faire entendre sa voix et de faire prévaloir son programme. C'est pourquoi l'acte le plus important de la vie politique demeure la désignation des représentants du peuple dans les divers conseils. Il n'est pas étonnant dè lors que les prochaines élections fédérales suscitent dans nos rangs un vif intérêt que l'on enregistre avec satisfaction. Depuis plus d'un siècle, le Parti radical est présent en Valais. De tout temps, il a lutté pour libéraliser nos institutions, développer et moderniser l'économie et apporter à sa population le progrès social et matériel. Depuis longtemps et maintenant encore il doit combattre des préjugés surannés. Même aujourd'hui il faut souvent du courage pour oser s'affirmer « radical » en Valais. Toutefois, la situation politique du canton évolue lentement mais sûrement. L'apparition successive de nouvelles tendances politiques dénote une certaine indépendance d'esprit à laquelle on n'aurait pas osé songer il y a à peine 30 ou 40 ans. Or, il est réjouissant de constater que le Parti radical a supporté sans dommages la création de ces nouvelles fractions qui ont essentiellement entamé le parti majoritaire. Mais malgré cette évolution, la représentation conservatrice-chrétienne-sociale aux Chambres Fédérales est demeurée pratiquement la même et elle est disproportionnée avec sa force réelle dans le canton. Ce résultat est dû malheureusement à l'éparpillement des minorités dans le Valais romand, alors que le parti conservateur a réussi pour le moment et au prix de quelles concessions et de quels marchandages à maintenir dans son giron les turbulents chrétiens-sociaux du Haut-Valais.

Mais il faut que cette situation change. Le Valais moderne doit éclater non seulement économiquement, mais aussi politiquement. L'échec de l'apparentement proposé par le Parti Radical-démocratique aux autres minorités est dû essentiellement à l'attitude de certains chefs socialistes qu'on peut soupçonner d'avoir préféré conserver un conservateur de plus au Conseil National, plutôt que de risquer de favoriser l'accession d'un second radical. Est-ce bien là l'attitude normale d'un parti qui voudrait se prétendre la seule vraie minorité et la seule opposition ?

Le Parti radical-démocratique peut continuer sans crainte à affirmer qu'il est et demeure le principal parti minoritaire du canton. Il trouvera dans l'isolement auquel on voudrait le contraindre de nouvelles raisons de poursuivre encore plus intensément son action politique. Rarement les perspectives se sont révélées aussi favorables pour notre parti d'enregistrer aux prochaines élections un nouveau succès. La réalisation de cet espoir bien pesé dépend uniquement de notre discipline et de notre participation massive au scrutin des 28 et 29 octobre 1967. Que chaque radical se fasse un devoir impératif d'aller voter et de faire voter la liste de notre parti. Cet appel s'adresse avec une insistance particulière aux centres urbains où la participation au vote est souvent bien décevante, surtout lors de consultations fédérales. Si chacun veut bien déployer cet effort, la liste jeune et homogène que vous présente le Parti Radical-démocratique valaisan va au devant d'un brillant succès. Elle pourrait bien créer la surprise que beaucoup redoutent, mais que tous ensemble nous espérons ardemment.

H. Gard

Vous m'en direz tant

La télévision romande a consacré, dernièrement, une première émission aux Chambres fédérales dans la louable intention d'intéresser un peu plus de citoyens et de citoyennes à la chose publique.

J'ai pu constater, à cette occasion, que l'envers du décor ne laissait pas ma femme indifférente, et qu'elle pouvait se piquer de curiosité pour notre vie nationale : « On se met bien aux écoutes de la France ! »

Elle écouta donc la leçon d'histoire d'un professeur, les souvenirs du concierge du Palais, les explications de notre confrère Nicole qui prend de plus en plus d'assurance, et les réflexions de M. Georges Perrin, le doyen des chroniqueurs de Berne.

La formule vaut, par conséquent, qu'on la développe en s'ingéniant à la rendre vivante.

Ce n'est pas facile, on le sait, mais ce n'est pas impossible.

M. Perrin nous a révélé que tout au long de sa longue carrière, il n'avait été le témoin que d'un seul éclat sous la coupole.

A l'époque où il n'y avait pas de micro, on faisait cercle autour de l'« orateur » et l'on parvenait à déterminer son audience au nombre de ses auditeurs.

Il n'a pas précisé combien il surprit de députés à parler tout seuls, sans qu'aucun être humain ne songeât à venir s'abreuver à la source abondante de leurs paroles.

Peut-être a-t-il préféré s'éloigner sur la pointe des pieds, car il faudrait être assez... chameau pour venir voir quelqu'un clamer dans le désert !

M. Georges Perrin n'a pas caché que l'absence de passion rendait les débats mornes, ennuyeux, la longueur des rapports demeurant le gage de leur sérieux.

Qu'on parvienne à s'embêter en trois langues nationales, sans compter le français fédéral, voilà sans doute une particularité suisse...

Mais, l'ennui constitue un spectacle amusant en lui-même et la caméra pourrait nous y convier par de piquantes indiscrétions.

Sans se montrer méchant, ni même irrévérencieux, on saisirait sur le vif de petites scènes révélatrices de délibérations soporifiques, ce qui serait un avertissement pour les « orateurs » et un divertissement pour le public, en attendant qu'on ose enfin sortir d'un conformisme à l'épreuve des années.

La Télé française a consacré une brève émission, l'autre jour, au débat sur la « motion de censure ». Elle nous a montré divers députés tenant le pupitre avec plus ou moins de sagesse ou de véhémence.

— Messieurs, messieurs, je vous en prie, laissez parler l'orateur, disait le président qui agitait sa sonnette tandis que des cris partaient dans la salle.

C'était vivant, intéressant, parfois drôle.

Je ne vois pas pourquoi chez nous on a une telle frousse d'amener un débat et je le déplore...

Faudra-t-il que le président, au rebours de son collègue français, supplie les gens assoupis sur leur banc de se secouer tandis qu'un Monsieur déchiffre son propre texte à la tribune : « Messieurs, messieurs, je vous en conjure, ne laissez pas parler l'orateur ! »

A. M.

Affaire Fentener : M. Wolf contre M. Luisier

JUGEMENT D'UN PROCES DE PRESSE

Petite mais importante précision

Tous nos confrères ont mentionné, il y a quelques jours, le jugement rendu par le tribunal de Sion, dans l'affaire opposant M. Wolf à M. André Luisier, affaire découlant d'une autre célèbre cause, celle dite : Fentener.

Nos confrères ont également relevé que M. André Luisier, directeur du Nouvelliste du Rhône, avait été acquitté, ce qui est vrai.

En revanche, ce qu'on n'a pas dit, c'est que dans les considérants du jugement on trouve :

qu'il n'y a pas délit pénal, mais que les articles de M. Luisier étaient inexacts et tendancieux. Dès lors, il y avait lieu d'acquitter pénalement M. Luisier et de mettre tous les frais à sa charge.

Ces mêmes considérants donnent, semble-t-il, la possibilité d'intenter une action civile en domage et intérêt contre M. Luisier.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Règles et dates importantes

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Les élections fédérales, c'est-à-dire l'élection du Conseil national et du Conseil des Etats, auront lieu le dernier dimanche d'octobre, soit le 29 octobre, dès 10 heures.

En vue de faciliter le vote, les conseils municipaux peuvent décider l'ouverture du scrutin le samedi 28 octobre dès midi. Chaque électeur voudra bien se renseigner, dans sa propre commune, des heures d'ouverture des différents bureaux de vote.

ONT DROIT DE VOTE

- **Pour le Conseil des Etats, les citoyens suisses âgés de 20 ans révolus établis depuis trois mois dans une commune du canton.**
- **Pour le Conseil national, tout Suisse âgé de 20 ans révolus qui a acquis un domicile dans une commune en y ayant déposé son acte d'origine au moins dix jours avant la votation.**

Cependant, si ce dépôt n'a pas été fait, pour une raison ou pour une autre, mais qu'un citoyen ait son domicile réel dans la commune, il doit être admis à voter à moins que l'autorité compétente ne possède la preuve qu'il est exclu du droit de citoyen actif par la législation du canton.

VOTE DES MILITAIRES

1. Le militaire qui veut voter au service doit demander à sa commune de domicile le matériel de vote qui devra lui être expédié au plus tard le 21 octobre.

2. Le militaire entrant en service entre le 19 et le 29 octobre doit remettre ses suffrages au président de sa commune de domicile la veille ou le jour de son entrée au service, en présentant son ordre de marche. Le président de la commune doit plus spécialement se tenir à disposition le samedi 21 octobre.

3. Le militaire qui est licencié ou en congé, après avoir reçu le matériel électoral devra soit voter avant de quitter la troupe, soit obtenir une déclaration attestant qu'il n'a pas voté au service, pour pouvoir le faire dans sa commune.

VOTE ANTICIPÉ AU CONSEIL NATIONAL

Tout citoyen empêché de participer au scrutin ordinaire, c'est-à-dire aux heures d'ouverture officielles des bureaux électoraux, peut — sans qu'il ait besoin de fournir une justification spéciale — remettre son bulletin de vote au président de la commune ou à son vice-président, dès le JEUDI 26 OCTOBRE.

Le président de la commune doit être à la disposition de ces citoyens à partir du 26 octobre, durant au moins une heure chaque jour pour les communes de mille âmes et en-dessous et une heure et demie dans les autres.

VOTE PAR CORRESPONDANCE AU CONSEIL NATIONAL

Tout citoyen malade ;
Infirme ;
Patient de l'assurance militaire qui, sans être malade ou infirme, fait l'objet d'un traitement ou de mesures de réadaptation professionnelle hors du lieu de domicile ;
Séjournant hors de son domicile pour l'exercice d'une activité professionnelle ;
Empêché de se rendre aux urnes dans un cas de force majeure

peut voter par correspondance

La demande écrite doit en être faite dix jours avant le dimanche de la votation avec indication précise des motifs, à l'administration de la commune où ce citoyen est inscrit comme électeur. La requête mentionne le nom, le prénom, la date de naissance, la filiation et l'adresse complète au lieu de domicile et au lieu de séjour. Elle devra contenir soit un visa médical, soit, cas échéant, la preuve de l'empêchement.

L'électeur admis à voter par correspondance place son bulletin dans l'enveloppe de vote sur laquelle il ne doit faire aucune inscription pouvant en révéler la provenance. Il introduit ensuite l'enveloppe de vote avec, le cas échéant, la carte civique, dans l'enveloppe de transmission qu'il ferme et sur laquelle il mentionne, du côté gauche, toutes indications utiles pour permettre son identification (nom, prénom, année de naissance, profession, adresse, éventuellement filiation) et du côté droit, l'adresse de l'administration communale destinataire. Puis, il remet le pli à un bureau de poste suisse.

L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le samedi précédent la votation ou l'élection.

Les votes par correspondance tardifs et ceux dont l'expéditeur ne peut être identifié n'entrent pas en considération.

Les enveloppes de vote contenant des indications en révélant la provenance ne sont pas ouvertes.

Pourquoi Migros entre dans l'arène politique ?

Telle est la question que bon nombre de citoyens se sont posés depuis l'annonce de la création, en Valais, de l'alliance des indépendants.

Mardi matin, MM. Baumgartner, directeur de Migros Valais ; Veuthey, chef des services culturels de Migros Valais, et les quatre candidats de la liste de l'Alliance des indépendants ont tenté de répondre à cette question devant la presse valaisanne convoqué à cet effet.

M. Veuthey fit l'historique politique de Migros en rappelant quelques faits connus. Puis, M. Baumgartner, en sa qualité de directeur, présenta le programme qu'entend réaliser l'Alliance des indépendants. En résumé, ce programme est le suivant :

Modernisation totale de l'agriculture (L'Alliance des indépendants préconise l'arrachage de tous les abricotiers de plaine afin de planter de la vigne)

Modernisation totale de l'élevage. L'Alliance des indépendants préconise la suppression rapide de la race d'Hérens qui ne vaut rien ; et la suppression de l'agriculture de montagne qui est un luxe. Les Indépendants admettent cependant que pour les touristes, pour la beauté du paysage, il faut maintenir, en montagne, une agriculture folklorique. Les agriculteurs touchés par ces mesures seraient recyclés. Où ? Comment ? personne ne nous l'a dit, hélas, et c'est là le plus important.

LA POLITIQUE ECONOMIQUE SE FAIT A BERNE

Une déclaration importante de cette conférence de presse a été celle de M. Baumgartner, directeur de Migros Valais, qui a affirmé :

« L'Alliance des indépendants est un parti qui lutte pour la protection totale des consommateurs. L'Alliance fera donc de la politique économique. Les élections communales ne nous intéressent pas, car c'est à Berne seulement qu'on peut obtenir quelque chose en matière de politique économique. »

DISTRICT DE MARTIGNY

CE SOIR A L'HOTEL DE VILLE :

FORUM PUBLIC ET CONTRADICTOIRE

C'est à Martigny qu'incombe, ce soir à 20 heures, à l'Hôtel de Ville, l'honneur d'ouvrir la série cantonale des trois forums publics et contradictoires organisés par le parti radical-démocratique valaisan.

Les candidats de tous les partis ont été invités à ce débat, qui sera dirigé par une personnalité aussi connue que sympathique : M. Roger Nordmann. Journaliste, reporter, animateur de tant d'émissions appréciées à la radio et à la télévision, M. Roger Nordmann a accepté de diriger ce forum. Nous l'en remercions vivement et souhaitons que sous son autorité aussi souriante qu'objective les opinions pourront s'échanger en toute courtoisie, pour le plus grand profit du public convié, sans distinction de parti, à ce débat.

Appel aux Jeunes radicaux du district

Conformément au programme d'activité de cette année, les jeunes radicaux appartenant aux comités des sections du district de Martigny sont convoqués à une assemblée qui aura lieu **jeudi soir à 20 h. 30** au carnotzet de l'hôtel du Grand-Saint-Bernard à Martigny.

Ceux qui ne peuvent participer à cette réunion sont priés d'y déléguer un remplaçant.

Etant donné la proximité des élections fédérales, il est prévu une orientation sur nos institutions et sur les différents systèmes de vote. C'est dire que nombreux seront les jeunes qui ne manqueront pas une excellente manière de mieux connaître notre système politique.

MARTIGNY

Appel aux jeunes

La JR de Martigny fait appel à tous les jeunes citoyens que la politique ne laisse pas indifférents pour qu'ils participent au Forum qui se déroulera ce soir à l'Hôtel de Ville de Martigny, à 20 heures.

Quelle que soit leur appartenance politique, qu'ils ne craignent rien ! TOUS les candidats au CN de TOUS les partis ont été invités personnellement.

Le Forum sera dirigé par M. Nordmann, de Radio-Lausanne.

De plus, demain soir jeudi, le Comité de la JR offrira l'apéritif à tous les jeunes citoyens qui se trouveront, entre 18 et 19 h. chez Denis Favre, Café du Valais, à Martigny.

Venez discuter avec nous !

CAS Groupe de Martigny Brisolée

Dimanche 22 octobre 1967. Rassemblement à 13 h. sur la Place de la Gare à Martigny. Inscription obligatoire chez Georges Roduit, tél. 2 24 52 ou chez Monsieur, tél. 2 11 73, jusqu'à samedi à midi.

Jeudi soir, premier cours

C'est donc jeudi soir 19 octobre, que débutent les cours de l'Université populaire de Martigny. M. le professeur François-Olivier Dubuis, archéologue cantonal, parlera de Martigny, cité romaine, puis capitale d'un diocèse, bourgade féodale, enfin centre commerçant.

C'est un sujet propre à intéresser non seulement les amis de l'histoire de notre ville, mais également les populations environnantes, car il n'est pas de bourg, de village qui n'ait été influencé - de façon diverse - par son rayonnement au cours des siècles. Un sujet captivant, présenté par une personnalité éminament documentée doublée d'un brillant conférencier.

Pour cette soirée inaugurale, les auditeurs sont priés de se présenter assez tôt à l'Hôtel de Ville. Le secrétariat leur délivrera la carte membre dès 19 h. 15 déjà.

Patinoire de Martigny

Mercredi 18

9 00 Patinage
13 30 Patinage
19 00 Patinage
20 30 Entraînement Charrat

Jeudi 19

9 00 Patinage
13 30 Patinage
19 00 Entraînement Juniors HCM
20 30 Entr. 1re équipe HCM et Viège

Vendredi 20

9 00 Patinage
13 30 Patinage
19 00 Entraînement Novices
20 30 Patinage

Samedi 21

9 00 Patinage
13 30 Patinage
20 30 Match Chamonix-Martigny/Coupe

CHARRAT

Elections fédérales

En vue de ces élections, on sait qu'une grande réunion radicale aura lieu à Martigny ce soir mercredi, à l'intention des sections du chef-lieu et des environs. Pour permettre aux citoyens radicaux de se rendre en grand nombre à une aussi importante assemblée, un service de car a été organisé par le parti radical de Charrat. Ce car circulera avec l'horaire suivant :

Vison : 19 h. 30, Les Chênes : 19 h. 40, Place de la Gare : 19 h. 45.

Que chacun veuille bien prendre note de cette innovation pour une campagne électorale et effectuer le déplacement de Martigny.

VERNAYAZ

Avec les O.J. du Ski-Club de Vernayaz

Dans son programme de l'organisation de jeunesse du Ski-Club de Vernayaz, le chef O.J. responsable a établi le projet d'hiver 1967 - 68. Ce futur programme sera vaste en cours de ski, sortie et jeux divers. Tous les enfants de Vernayaz et des environs, filles et garçons âgés de 8 à 15 ans, sages et attentifs, peuvent s'inscrire auprès de M. Roland Croptier ou à un membre du comité. A noter que tous les membres O.J. du Ski-Club Vernayaz sont assurés contre les accidents de ski. Le programme définitif de la saison d'hiver sera publié très prochainement et affiché au tableau d'affichage du Ski-Club.

MORANDINE
PASTIS
APÉRITIF 45 ANISÉ
MORAND

Cela dépend de votre intestin

Les séquelles de la constipation sont nombreuses: humeur maussade, maux de tête, teint brouillé n'ont souvent pas d'autre origine. Prenez du thé Franklin, mélange de 9 plantes actives, laxatif et digestif, il vous apporte une aide précieuse.
En pharm. et drog. à fr. 2.75 et fr. 1.75 le paq. et fr. 3.- en sachets filtres.
Dragées Franklin, discrètes et efficaces à fr. 2.40 la bte.
THÉ FRANKLIN

pour les assurances incendie vol, eaux, glaces
MOBILIÈRE SUISSE
agence générale de Sion
W. Wydenkeller

DISTRICT D'ENTREMONT

Le district d'Entremont à l'Avenir de Sembrancher jeudi

Nous rappelons que toutes les sections du district d'Entremont sont convoquées en assemblée électorale le jeudi 19 octobre, à 20 heures, au Cercle de l'Avenir, à Sembrancher.

†

La Direction et le Personnel de la SOCIÉTÉ UGINE KUHLMANN - Usine de Martigny SPA, a le regret de faire part du décès de

Monsieur

Camille RANDAZZO

son fidèle employé et collègue durant plus de 30 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Vernayaz, le jeudi 19 octobre 1967, à 10 h.

P 66365 S

†

La famille de

MADEMOISELLE SIMONE LOVEY

profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus, par les dons de messe et les offrandes de fleurs, remercie très sincèrement toutes les personnes qui l'ont entourée et réconfortée dans sa cruelle épreuve.

Elle remercie particulièrement les desservants de la paroisse, la classe 1932 de Fully, l'administration, la Direction et le Personnel de Mondial-Globex S. A., à Genève et Leytron, la Direction et le Personnel de la Fabrique de montres NORRAC à Fully, le syndicat chrétien social, section de Martigny et la société de chant «La Cecilia».

VERBIER

Encore un télésiège

Au début de la saison prochaine d'hiver sera mis en service le nouveau télésiège La Tournelle (à l'ouest du télésiège de Savoleyres). Sa longueur sera de 840 m. avec une dénivellation de 230 m. Le débit horaire s'élèvera à 720 personnes.

Cours de godille

Ils sont fixés du 3 au 16 décembre 1967 pour toutes les catégories de skieurs. La direction en sera assumée par M. Ami Giroud. Les inscriptions sont à adresser à l'Office du Tourisme de Verbier.

†

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAXON

a le regret de faire part du décès de

Monsieur

Georges-Emile BRUCHEZ

Ancien vice-président de la commune de Saxon - Ancien président de la commission scolaire - Ancien député

L'ensevelissement aura lieu mercredi 18 octobre, à 10 heuers 30.

†

La Société Fédérale de Gymnastique « L'Espérance » de Saxon

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

Georges-Emile BRUCHEZ

son membre fondateur et Président d'honneur

Pour les obsèques, veuillez consulter l'avis de la famille.

†

Madame Georges-Emile BRUCHEZ-GAILLARD, à Saxon ;
Monsieur et Madame Charly BRUCHEZ-MONNET et leurs enfants Anne-Marie et Georges-Emile, à Saxon ;
Madame et Monsieur Jean VUILLEMIN-BRUCHEZ et leurs enfants Jean-François et Anne-Lise, à Lausanne ;
Monsieur Hugo BRUCHEZ, à Saxon ;
Famille DEBÈZE-BRUCHEZ, leurs enfants et petits-enfants, à Nice et Marseille;
Famille de feu Benoît SIMOND-GAILLARD, leurs enfants et petits-enfants, à Chamonix ;
Famille de feu Adrien GAILLARD-THOMAS, leurs enfants et petits-enfants, à Saxon ;
Famille de feu Lily PERRIER-GAILLARD, à Saillon et à Bienne ;
ainsi que les familles parentes et alliées ;

ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Georges-Emile BRUCHEZ

leur cher époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, décédé à Saxon le 16 octobre 1967, dans sa 84me année.

L'ensevelissement a eu lieu à Saxon, mercredi 18 octobre.

P 66356 S

†

« LE CONFÉDÉRÉ » a le profond regret de faire part du décès de

Monsieur

Georges-Emile BRUCHEZ

Ancien président du comité du journal

Les obsèques ont lieu ce matin, mercredi, à Saxon.

†

Le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel de la Caisse d'Epargne du Valais

ont le regret de faire part du décès de

Monsieur

Georges-Emile BRUCHEZ

Ancien Président du Conseil d'Administration

Nous garderons du regretté disparu un souvenir fidèle et reconnaissant.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui, mercredi 18 octobre 1967, à 10 heures, à Saxon.

P 39327 S

SAXON

GEORGES-EMILE BRUCHEZ

ancien député, ancien président du comité du «Confédéré»

Droit comme un peuplier, portant ses 84 ans avec l'élégance d'un fringant jeune homme, M. Georges-Emile Bruchez s'est éteint à Saxon au terme d'une existence marquée d'une intense activité dans tous les domaines de la vie communale et cantonale.

Agriculteur et commerçant avisé, il prit, tout jeune, des initiatives qui firent école dans l'économie fruitière. Son profond bon sens, sa sagesse mais aussi son audace réfléchie l'amenèrent à faire profiter la collectivité de méthodes qui subirent avec succès le feu de l'expérience.

Grand sportif, M. Bruchez consacra à la gymnastique une part importante de sa vie. Il se trouvait à Saxon, le 16 juin 1901, au nombre de ceux qui fondèrent la Société fédérale de gymnastique « L'Espérance ». Il était le dernier survivant de ces fondateurs. Au comité de la gym, il occupa toutes les charges de 1901 à 1927, date à laquelle il accéda à la présidence, jusqu'en 1929. On le trouve ensuite dans chaque comité d'organisation de fêtes. En reconnaissance pour les services rendus à la cause de la gymnastique, la société le nomma président d'honneur. Mais M. Bruchez trouva encore le temps de fonder la gym d'hommes, dont il fut le président. L'âge n'ayant aucune prise sur lui, il occupa la charge de vice-président de l'association cantonale des gymnastes vétérans pendant plus de 20 ans. Consécration largement méritée de cette carrière sportive, il reçut l'insigne en or de vétéran fédéral, une distinction aussi rare qu'enviée.

La fanfare « La Concordia » lui tenait particulièrement à cœur et celle-ci lui témoigna sa gratitude en le nommant membre d'honneur. M. Bruchez fut également un coopérateur convaincu. Dès les premières années de la fondation de la société coopérative agricole et ouvrière de consommation de Saxon, en 1907, il en devint successivement membre du comité, secrétaire, vice-président et président de 1946 à 1963. On ne dira jamais assez les services qu'il rendit par sa compétence et son dévouement.

C'est dans le même esprit que M. Bruchez participa de façon suivie à la vie de

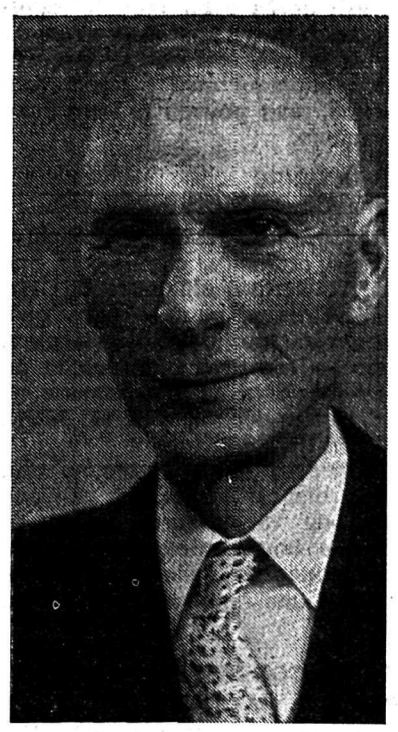

la société de Secours Mutuels de Saxon et de la Caisse d'Epargne du Valais, dont il fut le président du Conseil d'administration.

Mais c'est surtout sur le plan politique que la carrière de M. Bruchez se signale par son intensité. Conseiller communal à Saxon, puis vice-président de la commune, il fut appelé, lorsque M. Albano Fama entra au Conseil d'Etat, à lui succéder au Grand Conseil. Il fut député jusqu'en 1953.

Membre de plusieurs comités politiques de la commune et du district, il fut président du parti radical de Saxon. Les annales nous indiquent également que M. Bruchez fut membre fondateur de la Jeunesse libérale de Saxon.

Siégeant au comité cantonal du PRDV, M. Bruchez fut appelé à la présidence du comité du « Confédéré ». Il s'acquitta avec plein succès de cette délicate fonction et ne cessa de s'intéresser de près à la vie de l'organe de presse du parti radical qui lui était particulièrement cher.

On pourrait citer encore de nombreuses activités, rappeler d'innombrables souvenirs de l'existence si bien remplie de M. Bruchez, cet homme de bien, ce militant radical de la meilleure école, ce magistrat avisé que chacun connaissait et appréciait.

Au moment de lui adresser le dernier adieu, c'est toute une époque, tout un mode de vie aujourd'hui oublié qui revit à l'évocation d'une carrière couvrant un passé et un présent séparés par les plus profonds bouleversements, dans tous les domaines.

M. Georges-Emile Bruchez nous laisse le souvenir réconfortant d'un homme qui a su compter sur lui-même avant tout, qui a montré le meilleur exemple de la vertu de l'initiative privée et d'une parfaite liberté de pensée et d'expression, qui a bien servi son pays, et qui a fait le plus grand honneur à son parti.

Le « Confédéré » tient à assurer Mme Bruchez et toute la famille en deuil des sentiments de reconnaissance qu'il voue à l'ancien président de son comité et à leur exprimer sa plus vive compassion. g. r.

FAITES UN ESSAI DE LA NOUVELLE AUSTIN AUTOMATIQUE

Elle est sensationnelle : souple et nerveuse comme le modèle traditionnel, elle offre le confort absolu d'une transmission entièrement automatique, et vous pouvez aussi changer les vitesses manuellement si vous préférez la conduite sportive.

GRANDES JOURNÉES DE DÉMONSTRATION :

850- 1100 Austin automatique et toute la gamme des véhicules Austin

Distributeur Austin pour la Suisse Romande
CARTIN S. A.

A VOUVRY :
19 - 22 octobre 1967
GARAGE DE VOUVRY
Tél. (025) 3 43 86

P 18 X

5 ans de garantie totale, y compris le moteur robuste, l'usine elna est le seul fabricant suisse **à construire le moteur** de ses machines à coudre.

M. WITSCHARD
Martigny – Rue de l'Eglise
Tél. (026) 2 26 71

A louer à Martigny
APPARTEMENTS

de 2, 3 et 5½ pièces, avec ou sans garage.
Encore disponibles quelques appartements de 4½ pièces dès Fr. 320,—
Tout confort dans immeubles neufs.
Libres tout de suite ou date à convenir.
— Prospectus sur demande —

Renseignements et location :
Etude de Me Jacques-L. Ribordy, avocat et notaire
40, avenue de la Gare - 1920 Martigny
Téléphone (026) 2 18 28 P 594 S

A vendre à Conthey en Plaine
appartement
de 2 chambres, cuisine, galetas, WC, cave avec jardin, place grande-écurie. Prix Frs : 27.000
Pour traiter s'adresser à l'*Agence Immobilière César Micheloud, place du Midi 27 1950 SION*
Tél. (027) 2 26 08 (à midi : 2 20 07).
OFA 06.081.84-1 L

BÂTIMENT
à vendre à Saxon

Les Hoirs de Madame veuve Marie PERRIER-PEDRONI, vendront aux enchères volontaires,

vendredi soir 20 courant à 20 heures à l'Hôtel suisse à Saxon

les immeubles suivants :

No 3771, fol. 25, nom local « Vers les Ponts », surf. 1696 m2
nature habitation m2 73
grange-écurie m2 69
champ m2 1554

Les conditions de vente seront données à l'ouverture des enchères.

p. o. Bernard Couchepin, avocat et notaire à Martigny.

P 38822 S

Après Comptoir, cédons à bas prix
machines à laver automatiques
de marque, avec garantie d'usine Comme neuves Facilités.
Tél. (021) 28 23 19.
P 84 L

A vendre au Pont-de-Bramois sur Sion
1 habitation avec grange-écurie
2 étages, à rénover. Prix Fr. 35.000,—.
Ecrire sous/chiffre *OFA 4877 L à Orell Fussli-Annonces, 1002 Lausanne.*
OFA 44 L

A louer à Martigny, quartier résidentiel, très bonne situation
appartements de 3 et 4 pièces
S'adresser :
Tél. (026) 2 28 52.
OFA 45 L

OCCASIONS
A vendre

1 Opel Record
1964, freins à disques, 2 portes, couleur blanche.

1 Fiat 1500 station-wagon
1963, couleur bleue

1 Citroën 3 CV Luxe
modèle 1965, peu roulée

1 Opel Record
1962, 4 portes

S'adresser :
Garage J.-J. Casanova, Martigny
Tél. (026) 2 29 01.

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.
Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : « offres écrites » ou s'adresser par écrit, etc...

Corbillards-automobiles
Cercueils
Couronnes
Transports internationaux Incinération

Pompes funèbres
MARC CHAPPOT - MARTIGNY
Téléphones (026) 2 24 13 et 2 26 86
P 607 S

Votre voiture doit garder sa valeur

Votre garagiste connaît votre voiture ! Il sait lui donner tous les soins qui assurent sa plus haute valeur de revente.
Dans votre intérêt, confiez votre voiture exclusivement à

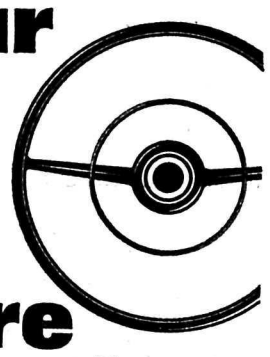

votre garagiste
sa compétence est votre meilleure assurance.

Apprenti conducteur-typographe

est demandé par
l'Imprimerie Montfort, Martigny
Entrée janvier 1968.

LISEZ LE CONFÉDÉRÉ
dans les établissements publics

LE SOLITAIRE DE LA LAGUNE

par MARIANNE ANDRAU

Feuilleton du « Confédéré » 5

— Bien entendu, ni l'un, ni l'autre ne m'enthousiasme. Pourtant il faudra peut-être que j'opte pour un des trois si je veux être libre. Sais-tu qu'à mon âge papa refuse encore de me laisser sortir, sauf en bande d'amis. En tout cas, voilà une raison supplémentaire pour me réjouir de ton arrivée. Tu as vingt-trois ans. Papa a confiance en toi. Nous pourrons donc faire ensemble quelques petites sorties amusantes.

Annick étouffa un soupir drôle.

— Vingt-trois ans ! C'es vrai. Tes parents doivent me considérer comme une vieille fille, juste bonne à servir de chaperon.

Carlita se mit à rire.

— Ma foi, si tu étais Italienne, ils chercheraient sûrement quelle est la tare qui t'a empêchée de te marier jusqu'ici. Mais une étrangère !... Cela parait seulement original. Ils n'osent pas juger. Moi, je t'avoue que je t'envie carrément de tenir bon. Te ne semble pas pressée d'abandonner ta liberté. Tu as bien raison.

Annick eut, cette fois, une moue mélancolique.

— C'est peut-être seulement parce que, moi, je n'ai plus mes parents pour me soucier de mon avenir et me pousser au mariage.

Carlita prit un air compatissant.

— Tu n'as plus ton père ni ta mère, d'accord. Mais tu as encore ton frère. Que dit-il de tout cela ?

— Joël ? Oh ! lui, du moment que mes études en sorbonne me permettent en même temps de lui tenir à peu près son ménage... Quelquefois, pourtant, il me regarde, pensif, et il me dit :

« — Alors, Nickie, toujours pas envie de te marier.

Je réponds fermement :

« — Je t'ai dit une fois pour toutes, mon vieux, que je refuse de me marier tant que je me sens pas vraiment amoureuse. Ça ne m'est pas encore arrivé. Peut-être suis-je quelque peu retardataire. Mais, attends, attends... L'oiseau rare peut passer d'un jour à l'autre. Alors, pftt ! je m'envolerai avec lui.

« — En m'abandonnant, dit Joël. Tu auras bien raison.

« — Dans ce cas, mon cher frère, tu n'auras plus toi même qu'à m'imiter. A vingt-sept ans, tu dois commencer, normalement, à être mûr pour faire un bon mari.

Annick avait mimé avec drôlerie le dialogue entre son frère et elle. Carlita l'écoutait, vivement intéressée.

— Dis-moi. Qu'est ce que ton frère répond à ta dernière affirmation ?

Annick hocha la tête.

— Il commence toujours par soupirer. Puis il marmonne quelque chose comme : Je me demande avec qui je pourrais me marier pour ne pas trop sentir ton absence ? »

— Vous vous adorez. Joël et toi. Je l'ai constaté quand je vous ai vus chez vous, à Paris.

— Mais toi aussi, tu t'entends bien avec tes frères.

Carlita soupira un peu.

— Certainement. Pourtant ce n'est pas la même chose. D'abord deux frères, cela reste souvent « entre garçons». Et puis les frères italiens aiment jouer au « supérieur ». Il ne me semble pas que ce soit pareil chez les garçons français.

Carlita se tut. Elle fit quelques pas, resta un instant en arrêt devant la glace, mordant sa lèvre, regardant, semblait-il, la Carlita que ses frères voyaient. Puis elle se dirigea lentement vers la porte-fenêtre, sortit sur le balcon, s'y accouda.

Annick achevait à cet instant de transporter dans la salle de bains ses derniers objets de toilette. Cherchant son amie du regard, elle l'aperçut et la rejoignit.

— C'est vrai, dit-elle, reprenant la conversation, quand nos parents sont morts, voilà cinq ans, dans le terrible accident d'auto dont je t'ai parlé, Joël et moi nous sommes retrouvés seuls, brutalement. Dans notre chagrin, nous nous somme tout naturellement raccrochés l'un à l'autre. Notre oncle Loïc, le frère de notre père, nous offrait d'aller vivre chez lui à Quiberon. Nous avons préféré, Joël et moi, nous organiser ensemble dans notre appartement, pour continuer nos études à Paris.

Carlita savait plus ou moins tout cela. Elle se contenta d'approuver. Puis elle réfléchit tout haut :

— Loïc, Joël, Annick. Je n'avais jamais entendu de tels prénoms avant de pénétrer dans votre famille. Sont-ils courants en France ?

— Pas tellement. Les Saint-Loubert sont Bretons ; mes parents, très traditionnalistes, nous ont donné des prénoms de leur pays.

Annick se tut à son tour. Un moment, elle resta penchée auprès de sa compagne à regarder, une fois de plus peut-être sans bien en avoir conscience, la glissade noire des gondoles parmi les barques lentes et les motoscafi bondés. Dans la profondeur des eaux glauques se refletaient toujours les palais roses. Peut-être la jeune fille songeait-elle à cet instant aux parents trop tôt disparus. Peut-être écoutait-elle seulement l'écho dissonnant de ces prénoms de brume : Loïc, Annick, Joël, dans la lumière éblouissante du lourd après-midi vénitien.

Carlita respecta un instant ce silence.

— Je regrette, dit-elle enfin, que ton frère ne se soit pas décidé à t'accompagner cette année. C'est très sincèrement que mes parents l'avaient invité avec toi. Ils auraient été heureux de faire sa connaissance.

— Je sais, et je les en remercie, dit Annick, émergeant de son rêve. Mais je crois que Joël, un peu sauvage, comme tous les Bretons, avait peur de vous encombrer. Il estimait qu'un seul spécimen chez vous de la famille Saint-Loubert, c'était déjà beaucoup. D'autre part, ceci est la principale raison de son refus, je te l'ai expliqué dans ma lettre, Joël avait déjà accepté de faire pendant deux mois, un remplacement chez un médecin, à Dreux, à une soixantaine de kilomètres de Paris. Il adore son métier. Il en est très fier. Joël aurait bien voulu, d'ailleurs, que je fasse aussi de la médecine, pour travailler avec lui. Mais, moi, je n'étais pas une scientifique. Le diplôme d'interprète que j'ambitionne d'obtenir l'an prochain est suffisant pour mes capacités.

Carlita soupira.

— Moi, dit-elle, ses yeux mi-clos devant la vision idyllique de la vie de ses rêves, j'aurais voulu monter une maison de couture. C'était un si merveilleux motif, vois-tu, Annick, pour porter de belles robes et tripoter des étoffes. J'aime tellement ça ! Malheureusement, mon père estime qu'un métier c'est affaire de garçons. Pour les filles : mariage, mariage, voilà la seule solution.

Après tout, murmura Annick, convaincue, ce n'est pas si mal : un homme qu'on aime, un intérieur qu'on arrange à son goût, de beaux enfants...

Carlita secouait la tête.

— Bien sûr, ça, c'est l'idéal qu'on vous agite sous le nez. Les parents ne parlent jamais du mari qui vous est très vite indifférent, pour ne pas dire insupportable : du diable qu'on tire par la queue. C'est bien ainsi que vous dites, en France pour la pauvreté ?... Et des enfants toujours malades.

— Brr ! s'écria Annick, tu vois les choses en noir.

(à suivre)

Notre manifeste électoral

Nous avons amorcé lundi la publication du manifeste du parti radical-démocratique suisse publié à l'occasion des prochaines élections fédérales.

Celui-ci comporte sept chapitres principaux intitulés : 1. Un Etat moderne - 2. Sécurité sociale pour tous et par tous - 3. Une économie forte, des finances saines - 4. Une politique étrangère plus active - 5. Mise en valeur des ressources de la nouvelle génération - 6. Des solutions progressistes pour l'aménagement du territoire et du droit foncier - 7. Pour ordonner le trafic et les moyens de transport.

Nous mettons dès aujourd'hui à disposition de nos lecteurs ce document d'une importance primordiale.

Un état moderne

LA SITUATION

L'évolution économique et technique, les mouvements démographiques, les changements essentiels intervenus dans nos relations internationales posent des exigences nouvelles. Pour y répondre, l'Etat doit disposer de moyens que les structures actuelles, qui ont fait leurs preuves jusqu'à aujourd'hui, ne lui fournissent plus. Il faut donc procéder à des réformes d'ensemble répondant aux nécessités de l'avenir.

AUGMENTER L'INFLUENCE DU PARLEMENT

Le rôle du Parlement s'amenuise dans la mesure où s'accroît celui de l'administration et des associations économiques. Une telle évolution menace gravement l'équilibre de notre Etat démocratique. Aux mesures prises en 1966 pour renforcer le contrôle parlementaire, nous demandons d'ajouter aujourd'hui :

- *un mode de travail plus rationnel au Conseil national ;*
- *une aide de la Confédération aux secrétariats des groupes parlementaires ;*
- *la consultation du Parlement au cours de la procédure préparlementaire pour les projets de lois importants, qui demandent une planification à long terme ;*
- *la consultation des partis politiques au cours de la procédure préparlementaire.*

POUR QUE LE CONSEIL FEDERAL PUISSE TRAVAILLER PLUS EFFICACEMENT

Il faut le décharger des tâches secondaires, afin qu'il puisse se vouer entièrement à la conduite des affaires du pays. En outre l'élection des conseillers fédéraux ne doit pas se heurter à des traditions surannées. Nous proposons :

- *l'entente des partis représentés au Conseil fédéral sur un programme minimum ;*
- *l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux ;*
- *la suppression de l'article 96 de la Constitution selon lequel on ne peut élire plus d'un conseiller fédéral par canton ;*
- *une rapide réorganisation administrative déchargeant les conseillers fédéraux des tâches peu importantes ;*
- *la transformation de la Chancellerie fédérale en un office de coordination du Conseil fédéral ;*
- *la création, dans chaque département, d'une équipe de collaborateurs choisis hors de l'administration pour aider le conseiller fédéral dans sa tâche d'homme de gouvernement.*

RENFORCER LA CONFIANCE ENTRE LES AUTORITES ET LE PEUPLE

Le renforcement du Parlement et du Gouvernement que nous demandons doit permettre de raffermir les liens de confiance, indispensables en vraie démocratie, entre peuple et autorités. Pour y contribuer, nous proposons :

- *une politique d'information franche de la part des autorités par l'utilisation plus fréquente et judicieuse de la presse, de la radio et de la télévision ;*
- *l'utilisation de moyens modernes pour permettre une meilleure éducation civique de la jeunesse à tous les degrés ; une meilleure formation du corps enseignant dans ce domaine.*

POUR UNE NOUVELLE CONCEPTION DU FEDERALISME

La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons doit être réexaminée globalement. Les situations confuses résultant d'une délimitation imprécise des responsabilités doivent être éliminées. On y parviendra en attribuant la majorité des tâches soit à la Confédération exclusivement, soit aux cantons exclusivement. S'agissant des tâches que l'on est contraint de remettre à la compétence commune de la Confédération et des cantons, le législateur tracera nettement la limite des responsabilités respectives ; il évitera, en outre, d'imputer à la charge des cantons des dépenses que ceux-ci n'auraient pas engagées s'ils avaient bénéficié en la matière d'une compétence exclusive. Les mêmes principes valent pour la coopération entre l'économie privée et l'Etat et pour la coopération intercantonale ou intercommunale. Nous postulons :

- *l'élaboration d'une nouvelle conception du fédéralisme ;*
- *une collaboration intercantonale et intercommunale plus étroite, notamment par un recours plus fréquent aux concordats ;*
- *le rapprochement des systèmes fiscaux cantonaux ;*
- *l'harmonisation des lois et règlements cantonaux en particulier dans le domaine de la construction.*

AMELIORATION DE NOS INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES

La suppression des articles confessionnels de la Constitution et l'octroi aux Suissesses du droit de vote et d'éligibilité doivent constituer notre prochaine conquête démocratique.

La parti radical demande :

- *une revision partielle de la Constitution visant à la suppression des articles confessionnels ;*
- *l'introduction du suffrage féminin sur le plan communal, cantonal et fédéral ;*
- *l'octroi à la femme d'un statut équivalant à celui de l'homme.*

REVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION FEDERALE

La nécessité d'adapter l'Etat aux exigences modernes, nous oblige à envisager sans retard la revision complète de notre Constitution, largement préférable à une série d'aménagements partiels et incoordonnés.

Le parti radical demande donc :

- *la mise en train de la revision totale de la Constitution selon une motion radicale déposée au Conseil des Etats ;*
- *une discussion publique, ample, profonde, complète, du principe et des questions de détail de la revision de la Constitution fédérale.*

* * *

Pour la réalisation de ces postulats, le Parti radical-démocratique suisse a déjà entrepris les démarches suivantes :

POUR UN PARLEMENT PLUS INFLUENT

- *postulat Blatti du 17 décembre 1964 concernant une aide fédérale aux secrétariats des groupes parlementaires ;*
- *thèses du Parti radical-démocratique suisse sur les méthodes de travail du Conseil fédéral et des Chambres, adoptées les 21-22 mai 1966 au Congrès de Soleure.*

POUR UN GOUVERNEMENT EFFICACE

- *thèses radicales de mai 1966. Congrès de Soleure ;*
- *motion Raissig du 30 juin 1966 concernant l'élection du Conseil fédéral (art. 96/1 CF) ;*
- *postulat Imboden du 14 décembre 1965 concernant la représentation des différentes parties du pays au Conseil fédéral ;*
- *motion Schmitt du 9 octobre 1964 concernant l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux ;*
- *postulat Chevallaz du 8 octobre 1964 concernant l'amélioration des méthodes de travail du Conseil fédéral ;*
- *postulat Borel du 9 octobre 1964 sur le même objet;*
- *motion Borel du 18 décembre 1964 pour la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les grandes lignes d'un développement optimum et à long terme de notre pays.*

CONFIANCE ENTRE LES AUTORITES ET LE PEUPLE

- *postulat Glasson du 2 décembre 1963 concernant une amélioration de l'information sur les questions de défense nationale ;*
- *petite question Raissig du 28 septembre 1965 concernant la publication des arrêtés du Conseil fédéral.*

NOUVELLE CONCEPTION DU FEDERALISME

- *postulat Borel du 13 octobre 1965 concernant l'encouragement à la collaboration intercantonale ;*
- *motion Kurzmeyer du 25 septembre 1963 concernant la revision de la loi fédérale sur la péréquation financière entre les cantons ;*
- *thèses de politique financière du Parti radical-démocratique suisse adoptées par le Congrès extraordinaire du 26 novembre 1966 — thèse 6 en particulier.*

AMELIORATION DE NOS INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES

- *petite question Weber du 29 juin 1966 concernant le rapport du professeur Kaegi sur les articles confessionnels de la Constitution ;*
- *petite question Schmitt du 1er mars 1965 sur le suffrage féminin ;*
- *petite question Borel du 11 mars 1965 sur la revision du droit pénal administratif ;*
- *motion Schmitt du 30 novembre 1965 concernant l'introduction du suffrage féminin.*

REVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION FEDERALE

- *motion Obrecht du 13 octobre 1965 concernant la revision totale de la Constitution.*

Sécurité sociale pour tous et par tous

LA SITUATION

Il n'y a pas de réelle liberté individuelle sans sécurité sociale A la différence des socialistes, nous ne pensons pas que l'Etat doive être le premier et le seul promoteur des mesures sociales. La politique du Parti radical en ce domaine est fondée sur la responsabilité de l'individu, de la famille, de l'entreprise, de la communauté professionnelle, de la commune et, enfin seulement, de l'Etat.

AMELIORATION DE L'ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS ET DE L'ASSURANCE-INVALIDITE

Le Parti radical défend donc le principe de la prévoyance sociale reposant sur les trois piliers que constituent les mesures personnelles d'épargne et d'assurances, la prévoyance collective dans les entreprises et les associations et l'AVS/AI avec ses prestations complémentaires. Dans l'avenir, nous pensons que des amélioratinos peuvent être apportées sans modifier ce principe de base. Il s'oppose avec vigueur aux solutions qui auraient pour conséquences d'ébranler l'équilibre financier de l'AVS AI et de miner les effets socialement et politiquement heureux de l'organisation actuelle.

Nous demandons :

- *la réalisation rapide du libre passage des assurés entre les caisses de prévoyance par une entente entre les partenaires sociaux.*
  Ceci doit permettre aux salariés et employés un choix plus libre de leur place de travail et faciliter l'avancement. Nous lançons un appel pressant à tous les employeurs privés et aux administrations fédérales, cantonales et communales afin qu'ils acceptent cette solution progressiste ;
- *l'introduction d'institutions de prévoyance collective dans les entreprises et les associations où elles n'existent pas encore et l'adaptation continue des institutions existantes ;*
- *l'adaptation des prestations de l'AVS AI et des prestations complémentaires au renchérissement à des intervalles relativement courts ;*
- *l'exonération de l'IDN des rentes AVS et AI.*

DES LOGEMENTS A LOYER MODERE POUR LES PERSONNES AGEES LES SURVIVANTS ET LES INVALIDES ; LES SOINS A DONNER AUX VIEILLARDS

Grâce aux assurances sociales privées et publiques, nous avons réussi à créer dans notre pays un système qui assure matériellement le sort des vieillards, des invalides et des survivants. Mais il reste à leur garantir une aide efficace, des soins en cas de maladie et un logement à loyer raisonnable.

Voici les postulats radicaux :

- *le passage de la vie active à la retraite doit se faire de manière aussi souple que possible. Il faut donner la possibilité aux retraités d'exercer une activité réduite ;*
- *il faut donner aux personnes âgées la possibilité d'exercer une occupation productive ou honorifique, de ne pas perdre le contact avec la communauté et de se récréer. On tiendra compte de leurs capacités et de leurs goûts ;*
- *il faut aussi vouer une attention toute particulière à l'hygiène mentale des vieillards et à leur besoin de rapports humains ;*
- *l'introduction dans la loi fédérale sur l'AVS d'une disposition prévoyant que pendant dix ans il sera prélevé chaque année et selon les besoins, sur le fonds de compensation AVS, une somme pouvant aller jusqu'à 130 millions de francs en faveur de la construction à un prix favorable de logements pour personnes âgées : ces fonds seront accordés sous formes de prêts à taux réduit à des organisations communales ou privées aux conditions suivantes :*
  a) les frais d'investissements se maintiendront dans le cadre des dispositions concernant la construction de logements à caractère social ;
  b) le revenu des locataires au moment où le logement est mis à leur disposition ne doit pas dépasser une mesure raisonnable ;
- *l'octroi de prêts à taux réduit en faveur de la construction de logements à loyer raisonnable pour des invalides, les veuves et leurs familles ;*
- *l'octroi de crédits à taux réduit, aux mêmes conditions, en faveur de campagnes communales, cantonales, fédérales et privées pour le logement.*

PROPRIETE POUR TOUS

Le bien-être dont nous jouissons grâce au régime économique voulu par les radicaux doit permettre de constituer des réserves d'épargne. La propriété personnelle signifie sécurité sociale, indépendance à l'égard de l'Etat, liberté personnelle.

Voici les propositions radicales :

- *il faut favoriser l'épargne par l'introduction et l'augmentation des déductions fiscales en faveur des épargnants ; il faut aussi augmenter les déductions fiscales pour primes d'assurances ;*
- *il faut stimuler l'esprit d'épargne, surtout chez les jeunes, en demandant aux employeurs d'accorder volontairement des primes d'épargne ;*
- *il faut encourager la propriété par étages et la construction de maisons familiales pour des familles aux revenus modestes, par l'octroi de crédits et de cautionnements ;*
- *la construction d'appartements pour la propriété par étages à des conditions favorables par l'employeur ou des coopératives de construction d'utilité publique ;*
- *les lois fédérales ou cantonales en matière d'aide à la construction doivent étendre leurs effets aux maisons familiales et à la propriété par étages.*

MODERNISATION DE NOTRE SYSTEME D'ASSURANCE-MALADIE

Aujourd'hui, près du 90% de la population est assurée contre la maladie. L'aide directe ou indirecte des pouvoirs publics aux caisses-maladie atteint plusieurs centaines de millions. A part quelques exceptions, ces subventions sont versées sans tenir compte de la condition sociale de l'assuré. Le problème des cas-bagatelles n'est toujours pas résolu ; il faut y trouver une solution.

Nous demandons :

- *une aide efficace aux assurés économiquement faibles. Des mesures afin que les caisses-maladie ne soient pas chargées par des prestations pour des cas-bagatelles.*

* * *

Pour la réalisation de ces postulats, le Parti radical-démocratique a déjà entrepris les démarches suivantes :

AMELIORATION DE L'ASSURANCE-VIEILLESSE ET DE L'ASSURANCE-INVALIDITE

- *motion Dietschi du 1er octobre 1958 concernant l'aménagement des institutions de prévoyance dans les entreprises et le libre passage entre les caisses de retraite ;*
- *postulat Mossdorf du 15 décembre 1965 concernant la revision de l'AVS;*
- *petite question Grolimund du 21 mars 1963 concernant le libre passage entre les institutions de prévoyance ;*
- *postulat Grass du 7 mars 1967 concernant l'exonération des rentes AVS et AI de l'impôt de défense nationale.*

Soins à donner aux vieillards

LOGEMENTS A LOYER MODERE POUR PERSONNES AGEES ET INVALIDES

- *thèses du Parti radical-démocratique suisse concernant la construction de logements pour personnes âgées, votées les 21-22 mai 1966 au Congrès de Soleure ;*
- *postulat Grob du 21 décembre 1966 concernant la pénurie de personnel dans les établissements hospitaliers.*

PROPRIETE POUR TOUS

- *postulat Stadlin du 19 septembre 1962 concernant l'encouragement à l'épargne.*

MODERNISATION DE L'ASSURANCE-MALADIE

- *interpellation Grolimund du 6 mars 1967 concernant la franchise.*

(à suivre)

DISTRICT DE CONTHEY

Fanfare AJRDC

Afin de préparer le programme du concert annuel, les musiciens de la fanfare des jeunes du district sont priés d'assister à la répétition qui aura lieu à Vétroz, à l'Union, le jeudi 19 à 20 h. 30.

NENDAZ

Le parti radical de Nendaz en deuil

A un jour de suite, soit dimanche et lundi, les membres du parti radical ont eu la pénible douleur d'accompagner à leur dernière demeure deux de leurs membres : MM. Félix Praz et Dyonis Praz.

M.Félix Praz ,décédé à l'âge de 66 ans, après une longue maladie, s'intéressa très tôt à la vie publique et politique en offrant sa grande intelligence et ses qualités de cœur. Il fut le représentant apprécié du parti radical de Nendaz au sein du conseil communal. Auprès du greffe communal, il eut aussi l'occasion de rendre service sans cesse à ses citoyens.

La maladie devait, hélas, terrasser cet homme énergique et entreprenant.

M. Dyonis Praz nous quitte à l'âge de 58 ans. Ce départ trop hâtif nous plonge dans la douleur, car l'ami qui fut Dyonis nous manquera longtemps encore. Sans bruit, mais avec efficacité, il savait s'intéresser aux problèmes de sa commune, donnant toujours des avis valables. Au sein du parti radical, il fut un membre particulièrement apprécié pour ses profondes convictions et son désir de servir la cause qui l'animait.

Aux deux familles dans la peine, le parti radical de Nendaz présente ses sincères condoléances.

Avec les candidats au Conseil national

Le parti radical de Nendaz accueillera dimanche les candidats au Conseil national, qui viendront faire connaissance avec les électeurs à la salle du Café de la Rosablanche à Basse-Nendaz à 17 heures.

Auparavant les membres du parti assisteront à l'assemblée générale ordinaire d'automne avec l'ordre du jour suivant :

15 h. 30 : 1) Lecture du protocole de la dernière assemblée.
2) Rapport du comité.
3) Rapport des autorités.
4) Rapport de la fanfare
5) Elections fédérales.
6) Divers.
71 h. : 7) Présentation des candidats radicaux au Conseil national.
Dès 19 h. : 8) Loto.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Jeudi 19 octobre

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Miroir-flash - 9 05 Les souris dansent. 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash - 11 05 Radio-orchestre - 12 05 Au carillon de midi - 12 15 Le quart d'heure du sportif. 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles - 13 50 Studio 3 - 14 00 Miroir-flash - 14 05 Le monde chez vous - 14 30 Récréation - 15 00 Miroir-flash - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Miroir-flash. 16 05 Le rendez-vous de seize heures. 17 00 Miroir-flash. 17 05 Paris sur Seine. 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 10 Le micro dans la vie - 18 35 La revue de presse - 18 45 Sport - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Bonsoir les enfants - 19 35 La Suisse de A jusqu'à Z. 20 00 Magazine 67 - 20 20 C'est tout bon. 21 10 Les grandes figures oubliées de l'Histoire suisse - 21 40 Intermède musical - 21 50 Un goût de sang (The Catalyst), de James G. Harris - 22 30 Informations - 22 35 Les chemins de la vie - 23 00 Ouvert la nuit - 2325 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Cinémas

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Dès ce soir mercredi - Une passionnante intrigue dans le milieu interlope des trafiquants de drogue : LE VICOMTE FAIT SES COMPTES.

Cinéma CORSO - Martigny

Dès ce soir mercredi - Montgomery Wood, Fernando Sancho et Holly Hammond dans un film d'action : UN PISTOLET POUR RINGO.

Cinéma MICHEL - Fully

Mercredi 18 - Un palpitant policier : MEURTRE AU SOMMET. - Dès vendredi 20 : ROGER LA HONTE.

Cinéma REX - Saxon

Jeudi 19 - Vous aurez le souffle coupé en allant voir : MEURTRE AU SOMMET. - Dès vendredi 20 : ATOUT CŒUR A TOKYO POUR OSS 117.

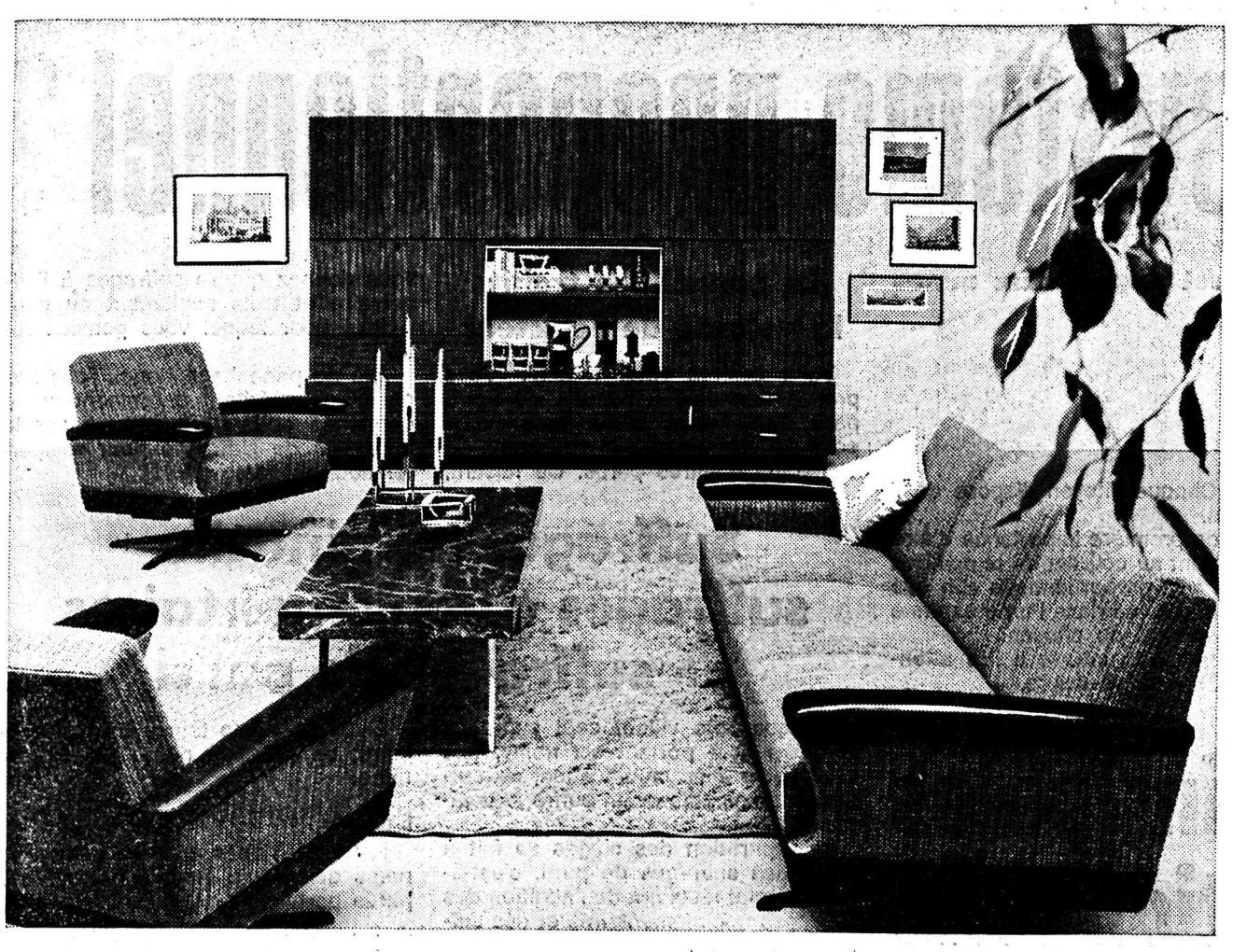

LA CARTE DE VISITE DE LA MAISON - UN STUDIO AYANT DE LA „PERSONNALITÉ"

notre exemple **Fr. 3.290,—**

GRATIS

Envoyez-moi, sans engagement aucun, votre documentation sur l'aménagement des appartements.

Nom .....

Rue .....

Lieu .....

Gertschen

FABRIQUE de meubles et d'agencements

Brigue - Naters - Sion - Martigny

Adressez-vous aussi à nos collaborateurs

Sierre : Alfred Gertschen, tél. (027) 5 05 74
Sion : Werner Summermatter, tél. (027) 2 60 55
Martigny : Roland Croptier, tél. (026) 8 16 70

IMPORTANT POUR FIANCÉS :
Visitez nos expositions permanentes à Brigue, Sion et Martigny.

CONSEIL :
Visitez aussi nos expositions de précieux tapis d'Orient.

TAPIS GERTSCHEN (027) 2 60 55 SION

P 94 S

Toujours au sommet de la qualité

Leidi

FABRIQUE ROMANDE DE MEUBLES
BUSSIGNY PRÈS LAUSANNE

à LAUSANNE
6 ÉTAGES D'EXPOSITION
ST-MARTIN 34

Rue César-Roux 14
PARKING
à Genève : Servette 69-71

P 478 L

LUNIC
AÉROTHERME

— Générateur d'air chaud pour toute construction ;
— réglable automatique contrôlant le débit d'air ;
— température constante par thermostat d'ambiance.
Egalement : Chaudière combinée - brûleur - chaudière de cuisine.
Prospectus, renseignements par le fabricant ou par votre installateur habituel.

Ets KOHLI, Dép. 3 - 1880 BEX. Tél. (025) 5 12 66

Nom : .....

Localité : ..... Rue : .....

Nous cherchons
UN COLLABORATEUR
pour l'entretien de nos machines en Valais - bétonnières, compresseurs, petites machines de chantier, de préférence mécanicien-électricien.
JAQUET SA, machines d'entreprises, VALLORBE.
P 820 L

L'annonce reflet vivant du marché

CANTONNIER du service de la voie

Travail fortement mécanisé sur nos chantiers d'entretien et de construction du réseau.

Pour compléter les effectifs de nos équipes spécialisées, nous engageons des cantonniers dans les régions suivantes :

Genève - Lausanne - Sion
Lausanne - Vallorbe / Yverdon - Neuchâtel - Bienne
Lausanne - Fribourg - Berne
Jura neuchâtelois et Jura bernois
La Broye et Yverdon - Fribourg

Salaires et avantages sociaux intéressants. Nombreuses possibilités d'avancement. Age de 17 à 35 ans.

CFF

Pour renseignements complémentaires et engagement, adressez-vous à une **gare** ou envoyez le coupon ci-dessus à l'une des adresses ci-après :

CFF - Voie 1re Section, 7 pl. de la gare, 1000 Lausanne
— 2e — Bâtiment gare CFF, 1950 Sion
— 3e — 12 pl./gare, 2000 Neuchâtel
— 4e — 15 av. Tivoli, 1700 Fribourg
— 5e — 15 pl./gare, 2800 Delémont
— 6e — Bâtim. gare CFF, 3000 Berne

- — — Coupon d'inscription à détacher — — -

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Etat-civil : ..... né le .....

P 85 L

Pour votre lit exigez un matelas de qualité. De nombreuses personnes choisissent des matelas Somella et les apprécient. Leurs principaux avantages : suspension sans cadre, élasticité merveilleuse, flexibilité insurpassable, épais rembourrage chaud et durable. 10 ans de garantie. Les matelas Somella procurent un nouveau sommeil !

SOMELLA
Matelas

Marin Roduit
AMEUBLEMENTS COMPLETS
Revêtements de sol
RIDDES
Téléphone (027) 8 73 56

Timbres caoutchouc
Imprimerie Montfort Martigny

CINEMAS

★ **Martigny - Etoile** ★
Dès ce soir mercredi - (18 a. révolus) - Un roman de Jean Bruce à l'écran :
LE VICOMTE RÈGLE SES COMPTES
avec Kerwin Mathews et Yvette Lebon.

★ **Martigny - Corso** ★
Dès ce soir mercredi - (16 a. révolus) - Un vrai film d'action :
UN PISTOLET POUR RINGO
avec Montgomery Wood et Fernando Sancho.

★ **Fully - Michel** ★
Mercredi 18 - (16 a. révolus) - Un mystérieux « policier » :
MEURTRE AU SOMMET
Dès vendredi 20 - (16 ans révolus) - La nouvelle version d'un film poignant :
ROGER LA HONTE

★ **Saxon - Rex** ★
Jeudi 19 - (16 ans révolus) - Un suspense à couper le souffle :
MEURTRE AU SOMMET
Dès vendredi 20 - (16 ans révolus) - Aventures, action, suspense:
ATOUT CŒUR A TOKYO POUR OSS 117

HORAIRE mural de Martigny

CFF

MARTIGNY-CHÂTELARD
MARTIGNY-ORSIÈRES
AUTOBUS DE MARTIGNY
TOUS LES CARS POSTAUX

En vente chez
MONTFORT MARTIGNY

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Comment voter au système proportionnel ?

Samedi 28 et dimanche 29 octobre, le corps électoral valaisan est appelé aux urnes pour élire :

1) 7 conseillers nationaux.
2) 2 conseillers aux Etats.

L'électeur trouvera donc partout deux bureaux de vote.

PREMIÈRE RÈGLE :

Ne pas confondre

Les bulletins de vote portent l'entête soit « Elections au Conseil national » soit « Elections au Conseil des Etats ». On veillera donc à déposer ces bulletins dans les urnes respectivement attribuées à ces deux élections. En « croisant » son bulletin, c'est-à-dire en déposant le bulletin du National dans l'urne des Etats et vice-versa, l'électeur **perd ses deux votes,** car les deux bulletins seront déclarés nuls.

CONSEIL DES ÉTATS :

Système majoritaire

Le parti conservateur valaisan revendique comme de coutume les deux sièges disponibles au Conseli des Etats. Comme cette élection a lieu au système majoritaire, c'est la loi du plus fort en nombre qui prime, car il suffit, pour être déclaré élu, qu'un candidat obtienne la majorité absolue. Cette année, deux seules candidatures ont été déposées : celles de MM. Marius Lampert, sortant et Hermann Bodenmann, nouveau. Si le Valais connaissait l'élection tacite, il pourrait s'éviter les frais d'un scrutin inutile. Tel n'étant pas le cas, on devra voter pour les Etats, alors que les élus sont connus d'avance !

Pour cette raison, on peut passer sans autre sur cette élection sans compétition.

CONSEIL NATIONAL :

Système proportionnel

L'élection au Conseil national a lieu selon le système de la représentation proportionnelle. Les listes de candidats déposées - et seules valables - sont au nombre de 8, présentant un total de 32 candidats. La liste du parti radical porte le No 4. Elle présente, dans l'ordre alphabétique : MM. Charles Boissard, André Bornet, Jean Cleusix, Aloys Copt, Henri Gard et Jean Vogt.

Le Valais a 7 conseillers nationaux à élire. Chaque citoyen dispose de 7 suffrages.

Il est de première importance d'être parfaitement au courant de la manière de voter à la proportionnelle afin que le bulletin déposé dans l'urne exprime bien la volonté du citoyen.

On aura donc intérêt à lire attentivement ce qui va suivre.

Les règles principales de la proportionnelle

Entête de liste

L'entête de la liste, c'est-à-dire l'indication « Parti radical-démocratique » et « Liste No 4 » est **obligatoire** pour que comptent aussi bien les suffrages nominatifs que les suffrages complémentaires.

Ainsi un bulletin rempli à la main, sur une feuille blanche, qui ne porterait que les noms de trois candidats de notre parti, ne vaudrait que **trois suffrages.** Si, par contre, l'entête et le numéro ont été correctement reproduits sur ce bulletin, celui-ci vaut **trois suffrages nominatifs** et **quatre suffrages complémentaires,** c'est-à-dire **sept** suffrages pour le parti radical.

Un nom au moins

Pour qu'un bulletin de vote avec entête soit valable, il doit porter au moins le nom d'**un** candidat. Ainsi serait déclarée nulle une liste de notre parti, avec entête et numéro, mais dont les six candidats auraient été biffés.

Seules les modifications manuscrites sont autorisées

Toutes les modifications apportées par l'électeur à un bulletin de vote doivent être faites **à la main.** L'emploi de machines et les modifications systématiques, faites en série, entraînent l'annulation.

Un bulletin de vote = sept suffrages

Un bulletin de vote vaut sept suffrages. Seuls les sept premiers noms comptent. Si un bulletin porte par exemple les noms de 9 candidats, le bureau de vote biffe d'office les deux derniers noms. Il est donc inutile d'inscrire sur un bulletin de vote plus que sept noms de candidats.

Le cumul est autorisé

Cumuler un candidat, c'est-à-dire faire figurer **deux fois** son nom sur le bulletin de vote, est autorisé.

Le cumul peut être pratiqué pour tous les candidats d'une liste, mais attention :

- le nom d'un candidat ne peut figurer au plus que **deux fois** sur le bulletin ;
- le bulletin ne pouvant porter que sept noms, il s'agit de veiller à ce que le cumul ne provoque pas un dépassement de ce nombre.

Biffage et panachage

Légalement, il est autorisé de biffer le ou les noms de candidats portés sur une liste. Cette opération n'enlève aucun suffrage au parti. Par contre, biffer le nom d'un candidat du parti et le remplacer par celui d'un candidat d'une autre liste, enlève un suffrage au parti. Agir de la sorte, c'est **panacher** une liste.

Le panachage trahit la volonté de l'électeur

Vous désirez voter radical. Vous prenez une liste à l'entête de notre parti, mais vous biffez trois noms pour pouvoir inscrire quatre noms de candidats d'autres partis. Ce faisant, vous donnez quatre suffrages à l'adversaire et trois seulement au parti radical pour lequel vous pensiez voter !

Pas de panachage donc. Tous nos candidats méritent largement votre confiance et le parti compte sur le maximum de suffrages pour remporter deux sièges.

Suffrages nominatifs suffrages complémentaires = suffrages de parti

Chaque liste valant sept suffrages et notre liste portant six noms, elle vaut, votée sans modification, six suffrages nominatifs et un suffrage complémentaire.

La répartition des sièges se fait à partir des suffrages de parti, c'est-à-dire du total résultant de l'addition des suffrages complémentaires et des suffrages de parti.

Si, par exemple, on retire d'une urne 50 listes radicales **compactes** (non modifiées), 10 listes radicales sur lesquelles le nom d'un candidat d'une autre liste a été ajouté et 20 listes d'autres partis sur lesquelles le nom d'un candidat radical a été ajouté, nous aurions le décompte suivant :

50x6 suffrages nominatifs =	300
50x1 suffrages complémentaires =	50
10x6 suffrages nominatifs =	60
20x1 suffrages complémentaires =	20
	430

Total : 430 suffrages de parti

Répartition des sièges

Pour répartir les sept sièges à repourvoir, on établit tout d'abord le **total des suffrages de parti.**

On cherche ensuite un quotient provisoire, en divisant ce total par le nombre, plus 1, de sièges à repourvoir, soit le chiffre 8 pour le Valais.

En première répartition, chaque parti ou groupe de partis apparentés obtient autant de sièges que le total de **ses** suffrages de parti est contenu dans ce quotient.

Si la répartition n'est pas terminée après cette opération, on passe au second tour.

Les suffrages de parti de chaque parti ou groupe de partis apparentés est divisé par le nombre de députés élus au premier tour, plus 1.

C'est le parti qui obtient le plus fort quotient qui reçoit le siège.

Si un troisième tour s'avère nécessaire, on procède de la même manière.

Exemple

Nous désignons par des lettres les noms des partis ou des groupes de partis participant au dépouillement.

A : 162.000 suffrages de parti
B : 60.000 suffrages de parti
C : 29.000 suffrages de parti
D : 16.000 suffrages de parti
E : 13.000 suffrages de parti
Total : 280.000 suffrages de parti

On cherche le quotient provisoire :
280.000 : 7 + 1 = 35.000

Première répartition des sièges

A : 162.000 : 35.00 = 4 sièges
B : 60.000 : 35.000 = 1 siège
C : 29.000 : 35.000 = 0 siège
D : 16.000 : 35.000 = 0 siège
E : 13.000 : 35.000 = 0 siège
Cinq sièges sur sept ont été attribués

Deuxième répartition

On divise le nombre des suffrages de parti de chaque parti par le nombre de sièges déjà attribués, plus 1 et c'est le parti obtenant le plus fort quotient qui obtient le siège. Ainsi :

A : 162.000 : 4 + 1 = 32.400
B : 60.000 : 1 + 1 = 30.000
C : 29.000 : 0 + 1 = 29.000
D : 16.000 : 0 + 1 = 16.000
E : 13.000 : 0 + 1 = 13.000
Le siège est attribué au parti A

qui en totalise maintenant 5.
Il reste le septième siège à attribuer.

Troisième répartition

A : 162.000 : 5 + 1 = 27.000
B : 60.000 : 1 + 1 = 30.000
C : 29.000 : 0 + 1 = 29.000
D : 16.000 : 0 + 1 = 16.000
E : 13.000 : 0 + 1 = 13.000
Le septième siège est attribué au parti B.

Ainsi le parti A obtient 5 sièges et le parti B 2 sièges.

La seule manière de voter

Il faut voter dans l'urne une liste radicale-démocratique franche, c'est-à-dire voter sans panachage la liste dont voici le modèle exact :

ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL 1967

Liste No 4

PARTI RADICAL DÉMOCRATIQUE

BOISSARD Charles, Député, Monthey
BORNET André, Député, Sion
CLEUSIX Jean, Ancien Député, Leytron
COPT Aloys, Député, Martigny
GARD Henri, Avocat, Sierre
VOGT Jean, Député, Riddes

Liste des assemblées auxquelles participeront les candidats radicaux au Conseil national

18 octobre	Martigny-Ville	**20 heures,** Hôtel de Ville : **Forum public et contradictoire** sections de Martigny, Martigny-Combe, Bovernier, Trient, Charrat.
19 octobre	Sembrancher	**20 heures,** Cercle de L'Avenir : toutes les sections du district d'Entremont.
20 octobre		
21 octobre	Vernayaz	**20 heures,** Hôtel de la Gare : sections de Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, Salvan, Finhaut.
22 octobre	Basse-Nendaz	**17 heures,** Café de la Rosablanche : tous les villages de Nendaz.
23 octobre	Fully	**20 heures,** Cercle Radical : section de Fully.
	Leytron	**20 heures,** salle de la Coopérative : sections de Leytron et Saillon.
24 octobre	Monthey	**20 heures,** salle communale : sections de Monthey, Collombey, Muraz.
	Vouvry	**20 heures,** salle communale : sections de Vouvry, Vionnaz, Port-Valais, Saint-Gingolph.
	Troistorrents	**20 heures** sections de Val-d'Illiez, Champéry, Troistorrents.
25 octobre	Ardon	**20 heures,** grande salle de la Coopérative : sections d'Ardon, Vétroz, Chamoson.
26 octobre	Sierre	**20 heures,** grande salle de la Maison de Ville **Forum public et contradictoire**
27 octobre	Sion	**20 heures,** grande salle de la Matze. **Forum public et contradictoire**

RECOMMANDATIONS AUX ÉLECTEURS

- Vous trouverez dans ce numéro du « Confédéré », publié pour la troisième fois, un texte concernant les **facilités de vote** (vote des militaires, vote des malades, vote anticipé, etc.). Ce texte est présenté sous le titre : « Règles et dates importantes ». - Tous ceux qui doivent s'absenter, samedi et dimanche 28 et 29 octobre, voudront bien voter, selon les instructions rappelées, avant leur départ.

* * *

- Votez et faites voter vos amis et connaissanes. Le deuxième siège pour notre parti peut tenir à quelques suffrages.

* * *

- En votant, contrôlez bien que les bulletins de vote du parti se trouvent dans l'isoloir et **faites immédiatement rapport si ce n'est pas le cas.** Il se peut en effet que de peu scrupuleux personnages enlèvent tous les bulletins de vote d'un parti en passant par l'isoloir.

* * *

- Votez tôt. Votez le samedi si vous le pouvez. Ne laissez aucun radical de vos connaissances s'abstenir, car le parti peut, par une forte participation au scrutin — principalement dans les villes — obtenir les deux sièges par ses propres moyens.
- Votez jeune, votez radical et faites voter radical, liste No 4.